



SIRMET

ZI n°3, 131 Chemin de Bourlion à Chaumontet

16 160 GOND PONTOUVRE

SIRMET

Dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 20/08/2020 – Réponse à la demande de compléments (courrier Préfecture de la Charente du 13/01/2021)

Gond Pontouvre – ZI n°3 (16)

Date : avril 21

Suite à la réception du courrier de demande de compléments relative au dossier d'autorisation environnementale déposé par la société SIRMET 16 le 20/08/2020, le tableau ci-dessous :

- Reprend la liste détaillée des compléments demandés en annexe 1 du courrier de la Préfecture en date du 13/01/2021 ;
- Mentionne les réponses apportées par l'entreprise SIRMET 16 ;
- Indique les modifications apportées au dossier initial.

ETUDE D'INCIDENCE		
Compléments demandés	Réponses de l'exploitant	Modification du dossier
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Un tableau des rubriques de la nomenclature des installations classées doit être présent et détaillé, en faisant apparaître l'évolution de certaines rubriques et l'apparition d'autres.</i> 	Tableau fourni dans le dossier	PJ n°46 Procédés, matières Page 26 et annexe 8
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Une simulation des mesures acoustiques doit être faite avec les deux nouvelles activités (broyage lent des DEEE et ligne de démantèlement des véhicules de transport ferré).</i> 	Mesures réalisées en nov. 2020 avec les 2 nouvelles activités en fonctionnement. Dépassement de 0,5 dB(A) → mesure de réduction = mur antibruit avec orange (en cours de mise en place)	PJ n°5 Etude d'incidence Page 93 à 95 et annexes 8 et 9
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Développer l'activité de démantèlement et désamiantage des véhicules de transport ferré:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Quel type de filtration pour les rejets atmosphériques ?</i> ▪ <i>Devenir de ces filtres en qualité de déchets ?</i> ▪ <i>Lieu de vidage du GRV des eaux amiantées dans le réseau interne du site ?</i> ▪ <i>Apporter des précisions sur la valeur des 5 µm ?</i> ▪ <i>Décrire plus précisément le bâtiment de démantèlement. Système de sécurité et d'incendie ? Extraction d'air prévu sur toute nouvelle construction ?</i> ▪ <i>Le bâtiment étant en service, des photographies du processus de démantèlement sera produite (du stockage à l'extérieur jusqu'au processus de l'activité).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • système d'extraction d'air avec filtre THE (très haute performance de type HEPA à minima H13 • les filtres sont double ensachés comme déchets amiantés et envoyés en ISDD agréé • Eaux amiantées dans le réseau interne des eaux usées • Pas de SSI • Photos fournies dans le dossier 	PJ n°5 Etude d'incidence Page 6 à 8 et annexe 1 Page 58 Page 64 Page 75 Page 80 PJ n°46 Procédés, matières Page 8 à 10 et annexe 8

<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour la ligne de broyage lent des DEEE, quel est le but du crible vibrant ? 	Etape de tri par criblage sur plateau vibrant	Pas de modification
<ul style="list-style-type: none"> ○ La cisaille à métaux est déjà déplacée, ce qui n'est pas le cas de la zone de dépollution des VHU. Confirmez-vous son déplacement ? Si non, faire correspondre les plans avec le site. 	Confirmation du déplacement	indiquée « en projet » sur le plan → pas de modification
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour la récupération des fluides frigorigènes des GEMF et des systèmes de climatisation des VHU : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer le processus d'extraction et de stockage de ces fluides, ▪ Après de quelle société ils sont pris en charge et quels traitements ils subissent, ▪ Fournir l'attestation de capacité délivrée par un organisme agréé. 	<p>Pas de dépollution des GEMHF, uniquement transit</p> <p>Détail de l'opération de récupération des fluides frigorigènes des systèmes de climatisation des VHU en annexe</p>	PJ n°46 Procédés, matières Page 6 et annexe 6

PJ n°7 – NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Compléments demandés	Réponses de l'exploitant	Modification du dossier
<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire correspondre les schémas de coupe du bâtiment de démantèlement avec la réalité et en référence avec le permis de construire déposé le 27/10/2020. 	<p>Permis de construire mars 2021 → schémas modifiés dans le dossier</p>	<p>PJ n°2 « éléments graphiques »</p> <p>PJ n°5 Etude d'incidence : Page 6 à 8 et annexe 1</p> <p>PJ n°49 Etude des dangers : page 64 à 66 et annexe 5</p> <p>Mise à jour RNT</p> <ul style="list-style-type: none"> • PJ n°5 RNT Etude Incidence • PJ n°7 Résumé non technique • PJ n°49 RNT Etude dangers

PJ n°49 – ETUDE DES DANGERS

Compléments demandés	Réponses de l'exploitant	Modification du dossier
<ul style="list-style-type: none"> Les casiers de stockage de bois, papiers et cartons sont-ils couverts ? Si oui, en faire mention en spécifiant la structure et la résistance au feu. 	Non, casiers non couverts	Pas de modification
<ul style="list-style-type: none"> Page 80 : la modélisation des flux thermiques fait apparaître une sortie des flux 3 et 5 kW/m² en dehors du casier sans dépasser la limite de propriété. Il faut prendre en compte que le talus est végétalisé et donc démontré qu'il n'y a pas de risque de propagation par la végétation. Dans le cas contraire, il faut apporter une solution pour éviter cette propagation. 	Flux tracé pour cible à 1,8 m face au mur Photoaérienne pour montrer absence de végétation haut de talus	PJ n°49 Etude des dangers : page 86
<ul style="list-style-type: none"> Il manque une étude complète du bâtiment de démantèlement des véhicules de transport ferré. 	<ul style="list-style-type: none"> Description du bâtiment Ajout d'un scénario incendie I_12 	PJ n°49 Etude des dangers : page 64 à 66 et annexe 5
<ul style="list-style-type: none"> Qu'en est-il en cas d'incendie dans un véhicule de transport ferré stationné sur la zone d'attente ? 	Application de la procédure générale site Des extincteurs de 9 kg seront répartis le long de la zone d'attente des véhicules de transport ferré (voie ferrée)	PJ n°49 Etude des dangers : page 61
<ul style="list-style-type: none"> Les documents techniques D9 et D9A ont été revus et réédités en juin 2020. Ces versions annulent et remplacent les éditions précédentes. Des nouvelles prises en compte ont été retenues pour les calculs des besoins en eau pour la défense incendie et pour la rétention des eaux d'extinction d'incendie. Une mise à jour des tableaux respectifs doit être faite en tenant compte des indications faites dans ces documents techniques. 	Calculs mis à jour et fourniture de l'avis positif du SDIS fourni en février 2021 « la DECI est adaptée au site et a fortiori pour la construction de type lego en projet (bâtiment de démantèlement) »	PJ n°49 Etude des dangers : page 67 à 69 et annexe 6
<ul style="list-style-type: none"> Qu'en est-il des eaux d'extinction en cas d'incendie dans le bâtiment de démantèlement des véhicules de transport ferrés ? 	Rétention dans le bâtiment avec la mise en place manuellement de plaques mobiles (40 cm de hauteur) et supports fixes → capacité de rétention de 160 m ³	PJ n°49 Etude des dangers : page 72

PJ n°57, 58, 59 – DOSSIERS DE REEXAMEN IED

Compléments demandés	Réponses de l'exploitant	Modification du dossier
<ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>MTD2 : Connaissance des déchets entrants et sortants</i> Il est décrit page 6 de la PJ n°46 les différentes étapes de l'activité VHU avec l'extraction des éléments susceptibles de polluer. En raison de sa caractéristique et composition, le pare-brise peut être considéré comme susceptible de polluer. Il pourrait être intégré dans cette liste des éléments extraits d'un VHU. Ce déchet peut être pris en charge et traité par la société SRPVI de Chateaubernard (16). 	Possibilité à l'étude par SIRMET	PJ n°46 Procédés, matières Page 6
<ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>MTD14 : Émissions atmosphériques diffuses</i> Pour réduire au maximum les sources potentielles d'émissions diffuses de fluides frigorigènes provenant des systèmes de climatisation des VHU, le transport des VHU non-dépollués doit se faire par camion-plateau ou porte-véhicules et non entassés dans une benne. Cette mesure doit apparaître et être appliquée. 	Non, disposition irréaliste La MTD ne porte pas sur les VHU et leur gestion hors site ICPE. Maintien de l'intégrité des VHU dans le transport	Pas de modification

PJ n°60 – MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Compléments demandés	Réponses de l'exploitant	Modification du dossier
<ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Pour le calcul de l'indice d'actualisation des coûts A ou α, il faut prendre en compte le dernier indice TP01 de l'INSEE paru au journal officiel en l'occurrence celui d'août 2020 paru le 20/11/2020 lors de la rédaction de cette demande de complément.</i> 	Calcul mis à jour	PJ n°60 Garanties Financières
<ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Pour le calcul du montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets M_E, il faut appliquer la formule développée dans l'arrêté ministériel du 31/05/2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestions de la pollution des sols et des eaux souterraines. Dans cet arrêté, il n'est pas fait mention de coût positif ou négatif pour le traitement. La non-prise en compte de certains déchets parce qu'ils ont un coût de traitement et de transport négatif n'est pas recevable. Le calcul sera développé en tenant compte des éléments présents dans la formule.</i> 	Calcul mis à jour	PJ n°60 Garanties Financières
<ul style="list-style-type: none"> ◦ <i>Pour le calcul des interdictions ou limitations d'accès au site M_C, il faut aussi développer le calcul avec la formule appropriée au lieu de fournir une valeur sans calcul bien défini.</i> 	Calcul mis à jour	PJ n°60 Garanties Financières

AUTRES		
Compléments demandés	Réponses de l'exploitant	Modification du dossier
<ul style="list-style-type: none">À plusieurs reprises, concernant la ligne de démantèlement des véhicules de transport ferré, il est fait référence à des sous-sections du code du travail. Ces références doivent être développées et justifiées.	Détail fourni dans le dossier	PJ n°46 Procédés, matières Page 7 et annexe 7
<ul style="list-style-type: none">Le service ADS de Grand Angoulême, instruisant le permis de construire n° PC 016 154 20 C0022 déposé le 27/10/2020, manque d'informations sur la structure du bâtiment de démantèlement des véhicules de transport ferré.	Ajout fait dans dossier PC mars 2021	PJ n°2 « éléments graphiques » PJ n°5 Etude d'incidence : Page 6 à 8 et annexe 1 PJ n°49 Etude des dangers : page 64 à 66 et annexe 5